



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2013
Français
Original : anglais

Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions 1886 (2009), 1941 (2010), 2005 (2011) et 2065 (2012) du Conseil de sécurité, dans lesquelles celui-ci m'a prié de lui présenter un rapport sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), ainsi que des propositions détaillées et un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du Bureau qui seraient établis à l'issue d'une mission d'évaluation technique interinstitutions dépêchée par mes soins en Sierra Leone, le présent rapport, qui porte sur la période du 1^{er} septembre 2012 au 28 février 2013, renferme des recommandations relatives aux tâches résiduelles et un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement.

II. Faits marquants

2. Les élections présidentielle, législatives et locales tenues le 17 novembre 2012 ont constitué le principal événement de la période à l'examen. Cette consultation, qui était la troisième organisée depuis la fin de la guerre civile en 2002, a été considérée aux niveaux national et international comme un succès pour le peuple et les institutions de la Sierra Leone.

A. Évolution de la situation politique

3. Les événements politiques marquants ont tous trait à la période qui a précédé, accompagné et suivi le scrutin. La campagne électorale s'est déroulée du 17 octobre au 15 novembre, conformément au calendrier détaillé arrêté par la Commission électorale nationale. Des journées particulières avaient été désignées pour que chaque parti politique puisse faire campagne. Ces campagnes ont pu se dérouler dans tout le pays pour tous les partis, même si l'on a dénombré au cours de la période un petit nombre de comportements répréhensibles et d'incidents mineurs d'intolérance à l'égard d'adversaires politiques, dont la police sierra-léonaise a su efficacement s'occuper.



4. Comme par le passé, les élections se sont jouées essentiellement entre le parti de l'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP), et le parti au pouvoir, le All People's Congress (APC). Les huit autres partis en lice ont été les suivants : People's Movement for Democratic Change (PMDC), National Democratic Alliance (NDA), Revolutionary United Front Party (RUFPP), People's Democratic Party (PDP), Citizen's Democratic Party (DCP), Peace and Liberation Party (PLP), United National People's Party (UNP) et United Democratic Movement (UDM). La National Democratic Alliance n'a pas été représentée à l'élection présidentielle faute d'avoir respecté le délai fixé par la Commission électorale nationale pour la présentation et l'approbation de tous les candidats et colistiers de tous les partis enregistrés.

5. Il n'y a pas eu de cas importants de violence politique le jour du scrutin et, de façon générale, les élections se sont déroulées dans l'ordre et dans le calme. Le taux de participation a été de 87 % des 2 millions d'électeurs enregistrés par le système biométrique d'inscription sur les listes électorales. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, le Commonwealth, l'Union européenne, le Centre Carter et la National Election Watch (coalition d'organisations locales de la société civile), qui ont observé le scrutin et son dépouillement, ont conclu que les élections avaient été de façon générale pacifiques, crédibles et transparentes, malgré quelques problèmes d'organisation comme l'ouverture tardive de certains bureaux de vote et la distribution tout aussi tardive des fournitures et matériel nécessaires pour le scrutin.

6. Le 23 novembre, la Commission électorale nationale a annoncé que le Président sortant, Ernest Bai Koroma (APC), avait remporté l'élection présidentielle avec près de 59 % des suffrages tandis que le général de brigade à la retraite Julius Maada Bio du SLPP en avait remporté 37 %, les autres candidats se partageant les autres voix. Conformément à la Constitution de 1991, un deuxième tour n'a pas été nécessaire car l'un des candidats, en l'occurrence le Président Ernest Bai Koroma, avait obtenu au moins 55 % des suffrages. Le Président a prêté serment le 23 novembre. Il a pris officiellement ses fonctions le 22 février 2013.

7. La Commission électorale nationale a annoncé les résultats des élections parlementaires et municipales les 26 novembre 2012 et 10 février 2013, respectivement. Le parti au pouvoir (APC) a conforté sa majorité parlementaire avec 68 sièges au lieu des 59 qu'il détenait précédemment, tandis que le SLPP a obtenu 42 sièges (contre 43 précédemment). La Commission n'a pas communiqué les résultats concernant deux sièges des districts de Kailahun et de Kenema, situés dans la zone de l'Est, en raison du contentieux autour de certaines candidatures. Le parti au pouvoir a remporté 10 des 19 sièges aux conseils municipaux et le SLPP 9. Le 10 février 2013, la Commission a annoncé que l'APC avait remporté l'élection parlementaire de la 92^e circonscription dans le district rural de la région de l'ouest, qui avait été reportée en raison du décès du candidat du PMDC survenu juste avant la consultation de novembre.

8. Immédiatement après les élections, le SLPP a déclaré que plusieurs irrégularités s'étaient produites, dont l'absence de listes électorales dans certaines zones de la province du Nord (le fief politique de l'APC), l'utilisation de bulletins marqués en faveur du parti au pouvoir, et des actes d'intimidation des partisans du SLPP par la police. Le SLPP a fait savoir dans une déclaration publiée le 18 novembre qu'il n'accepterait pas les résultats de la présidentielle à cause de ces

irrégularités. Au cours de la période à l'examen, mon Représentant exécutif et les partenaires de la communauté internationale ont entretenu des contacts étroits avec le SLPP, en l'appelant au calme et en soulignant la nécessité qu'il porte ses griefs devant les instances juridiques.

9. Le 30 novembre, le SLPP a saisi la Cour suprême en dénonçant la conduite de l'élection présidentielle par la Commission électorale nationale. Le 3 décembre, à l'issue d'un entretien du Président Koroma et du général de brigade à la retraite Bio, l'APC et le SLPP ont publié une déclaration commune pour annoncer que l'élection d'Ernest Bai Koroma n'était plus contestée. Le SLPP a par ailleurs demandé au Gouvernement de relâcher ses partisans qui avaient été arrêtés pour des troubles à l'ordre public liés aux manifestations organisées dans le sud et l'est du pays après l'annonce des résultats du scrutin. Le SLPP est également revenu sur sa décision d'interdire à ses nouveaux parlementaires et conseillers municipaux de participer aux travaux des instances où ils avaient été élus. Cependant, dans une déclaration faite le 1^{er} janvier 2013 et à d'autres occasions, le SLPP a indiqué qu'il n'accepterait pas les résultats de l'élection présidentielle.

10. Après avoir prêté serment, le Président Koroma a entamé le processus de nomination des membres de son nouveau cabinet, qui a depuis lors été approuvé par le Parlement. Le 16 décembre, il a prononcé un discours lors de l'ouverture officielle de la quatrième session parlementaire dans lequel il a énoncé les priorités de son gouvernement, à savoir la révision de la Constitution, la diversification de l'économie, la gestion des ressources naturelles, le développement humain, la recherche de la compétitivité sur les marchés internationaux, l'emploi et le travail, la protection sociale, la gouvernance, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes.

B. Aspects techniques de l'assistance électorale

11. Une aide technique et financière a été fournie aux organes sierra-léonais d'administration des élections dans le cadre du Fonds commun pour les élections géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec des contributions de l'Union européenne, de l'Allemagne, de l'Irlande, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'ONU. La création de centres régionaux de pointage équipés d'outils de traitement des données a été menée à bien dans les trois chefs lieux de province (Bo, Kenema et Makeni). Les centres ont contribué à améliorer l'établissement et l'annonce des résultats.

12. La Commission électorale nationale a recruté et formé plus de 70 000 agents électoraux temporaires. Elle a ouvert plus de 9 440 bureaux de vote dans tout le pays. Les activités d'éducation des électeurs, financées par le Fonds commun qu'administre le PNUD, ont été intensifiées au cours de la période à l'examen, avec la radiodiffusion de slogans publicitaires et la production de saynètes. La Commission a distribué des cartes d'électeurs du 6 au 10 septembre pour accroître la participation aux opérations de vote. Le 7 novembre, elle a détruit environ 80 000 cartes défectueuses lors d'une cérémonie organisée en présence d'observateurs électoraux nationaux et internationaux.

1. Délits électoraux

13. Les 19 et 20 octobre, le Département de la magistrature du Bureau du Procureur et le Ministère de la justice ont organisé des programmes de formation sur les délits électoraux à l'intention de 200 fonctionnaires de police et agents pénitentiaires, ainsi que du personnel de la Commission électorale nationale. La Cour suprême a examiné au total 94 affaires de double inscription sur les listes, qui ont abouti à 83 condamnations et 7 acquittements. Trois affaires sont en attente et une a été rejetée pour manque de preuve. Les tribunaux des délits électoraux restent saisis de sept affaires.

2. Sécurité des opérations électorales

14. Avec l'appui technique et consultatif du BINUCSIL, les institutions du secteur de la sécurité ont élaboré et appliqué un plan complet pour la sécurité des opérations électorales. Quelque 12 000 fonctionnaires de police, épaulés par le personnel du Service des pompiers, de la police des chefferies et du Service de l'immigration, ont été déployés dans les bureaux de vote du pays. Les Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) ont assuré la sécurité et le soutien logistique de la police sierra-léonaise dans le cadre du processus d'aide militaire au pouvoir civil. Le jour des élections, la police a interdit la circulation des véhicules dans certaines régions. Largement respectée, cette mesure a contribué au maintien de l'ordre public. Huit agents supplémentaires de la Police des Nations Unies, déployés en Sierra Leone de juillet à décembre 2012, ont aidé à contrôler la conduite professionnelle, l'indépendance opérationnelle et la neutralité de la police sierra-léonaise.

3. Appui à la société civile et aux acteurs non étatiques

15. Le BINUCSIL a établi des rapports avec de nombreux groupes locaux afin qu'ils s'entendent sur la nécessité de promouvoir la tolérance politique et la non-violence durant le processus électoral; cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet axé sur les acteurs non étatiques que finance le Fonds pour la consolidation de la paix. Au total, 112 groupes et organisations de la société civile ont élaboré et diffusé, sur support audio et vidéo, des messages de paix enregistrés dans les langues locales par des ex-combattants.

16. Le 26 septembre, avec l'assistance du BINUCSIL, la Commission nationale pour la démocratie a publié la Déclaration du 18 mai 2012 énonçant les fonctions et attributions des principales parties prenantes, notamment les associations de jeunes et de femmes, dont la All Political Parties Youth Association et la All Political Parties Women's Association, ainsi que le rôle de la Police et des partis politiques dans le processus électoral. Avec la contribution du BINUCSIL, le Conseil national des chefs suprêmes a eu des échanges de vues avec la police et les organes d'administration des élections pour répondre à certaines préoccupations, dont celles concernant la neutralité des institutions du secteur de la sécurité et des chefs suprêmes dans les opérations électorales.

C. Évolution des conditions de sécurité

17. De façon générale, la situation est restée calme dans le domaine de la sécurité au cours de la période considérée. Le 22 septembre, la Commission nationale pour les armes légères a organisé la destruction de 4 773 fusils et autres armes à feu, qui

avaient été rassemblés de 2004 à 2007 dans le cadre du projet de remise des armes pour l'aide au développement géré par le PNUD.

18. Comme suite à une demande présentée par le Gouvernement sierra-léonais en juin 2012, mon Représentant exécutif a coordonné l'appui des grands partenaires internationaux aux efforts nationaux en cours concernant la réforme du secteur de la sécurité. Le 17 décembre, deux personnes ont été abattues par la police au cours des troubles causés par un différend opposant des travailleurs à la compagnie minière qui les employait à Koidu dans le district de Kono. Le Gouvernement mène actuellement une enquête sur cet événement qui, associé à des incidents isolés de même nature, fait ressortir la nécessité de renforcer la direction et le commandement ainsi que les mécanismes de responsabilité de la police, notamment en mettant en place le mécanisme indépendant proposé pour l'examen des plaintes déposées contre cette institution.

III. Évolution de la situation économique et sociale et activités de l'équipe de pays des Nations Unies

19. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait progresser de 15 % en 2013 et sa croissance continuera d'être soutenue en raison principalement de l'ouverture de deux sites importants d'extraction du minerai de fer en 2011 et 2012, dans les districts de Tonkolili et Port Loko de la province du Nord. Le programme de commercialisation de la production des petits exploitants, qui a stimulé l'agriculture, et l'augmentation des dépenses de développement des infrastructures, qui a donné un coup de fouet aux secteurs de la construction et des services, font partie des autres facteurs de croissance du PIB. En 2013, le déficit de la balance commerciale devrait redescendre à 121 millions de dollars des États-Unis (soit 12 % du PIB), alors qu'il est estimé à 589 millions de dollars (24 % du PIB) pour 2012.

20. Le cadre macroéconomique pour 2013 et au-delà s'inscrit dans une perspective viable sur le plan budgétaire, avec un financement intérieur du budget représentant environ 1 % du PIB. D'importants efforts d'assainissement des finances publiques continueront d'être consentis. Les objectifs du Gouvernement en la matière comprennent l'aménagement d'une marge budgétaire pour les investissements publics prioritaires en vue de stimuler la croissance à long terme et le développement, ainsi que le maintien de niveaux d'endettement viables. Avec la diminution de l'inflation, qui devrait être ramenée à 8 % en 2013, la politique monétaire pour 2013 et au-delà continuera de privilégier la stabilité des prix. Le taux de change est resté stable, en étant fortement soutenu par des afflux de capitaux, au titre notamment de l'investissement étranger direct, dans l'industrie extractive.

21. En ce qui concerne le Programme pour la prospérité, qui constitue la troisième édition du Document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), portant sur la période 2013-2017, le Gouvernement a poursuivi les consultations avec les parties intéressées pour hiérarchiser les projets à exécuter dans chacun des huit domaines recensés. L'ONU et les autres partenaires de développement appuient la définition des différents domaines d'action. Le Ministère britannique du développement international, la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) contribuent à la formulation du cadre de résultats du troisième DSRP, qui servira à en suivre la mise en œuvre, ainsi qu'à la mise au point

du système national de suivi et d'évaluation. Coprésidant avec le Gouvernement le Comité des partenaires de développement, mon Représentant exécutif appuie la coordination générale des partenaires internationaux, ainsi que la cohésion et l'établissement du coût de la mise en application du DSRP. Des représentants de la société civile ont été informés en décembre des différents aspects du Programme pour la prospérité, et des projets sont en cours pour entreprendre en février 2013 des consultations régionales avec les diverses parties afin de faire mieux connaître le troisième DSRP et d'en promouvoir l'application.

22. Pour appuyer le Programme gratuit de soins de santé aux femmes enceintes, aux mères qui allaitent et aux enfants de moins de 5 ans, l'UNICEF a continué, avec le soutien financier du Ministère britannique du développement international et de l'Union européenne, de contribuer à l'achat de médicaments salvateurs essentiels et à leur distribution à un millier de structures de soins de santé primaires. En collaboration avec la Banque mondiale, il a commencé à mettre au point une stratégie de protection sociale et un plan d'application visant les communautés les plus vulnérables. Un programme pilote de virement d'espèces devrait être appliqué dans quelques districts. Avec le concours financier du Ministère britannique du développement international, du Fonds central pour les interventions d'urgence et de la Banque africaine de développement, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF ont entrepris la distribution de pastilles de désinfection de l'eau et de fluides intraveineux ainsi que des activités de sensibilisation, pour combattre l'expansion du choléra.

23. La sécurité alimentaire du pays s'est améliorée grâce à l'application du programme de commercialisation de la production des petits exploitants, qui est exécuté avec le soutien technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il semble d'ailleurs que la production locale de riz augmente et contribue ainsi à réduire les importations.

IV. Promotion de la consolidation de la paix

24. Au cours de la période considérée, la Commission de consolidation de la paix a suivi de près les préparatifs des consultations de 2012 et continué à plaider pour la conduite d'élections libres, régulières et pacifiques. Le Président de sa réunion en formation Sierra Leone a informé le Conseil de sécurité, le 12 septembre, des activités menées en vue des élections, de l'éventuel appui à apporter au BINUCSIL et à l'équipe de pays des Nations Unies durant de la période de transition qui suivrait les élections et des moyens de pérenniser l'aide internationale nécessaire pour faire face aux priorités politiques et économiques du pays. La veille des élections, le 15 novembre, la Commission a publié une déclaration appelant tous les acteurs nationaux à faire en sorte que les élections se déroulent dans la paix et l'impartialité. Le 12 décembre, mon Représentant exécutif l'a informée, de la façon dont les élections s'étaient déroulées et elle a publié par la suite une déclaration félicitant le peuple et les institutions sierra-léonais de l'heureuse issue du processus électoral. Elle a insisté sur le travail important qui restait à accomplir pour consolider la paix et engagé la communauté internationale à apporter un appui coordonné et cohérent au pays.

25. Au cours de la période considérée, la Commission a procédé à son examen périodique des progrès de la consolidation de la paix en Sierra Leone, en se fondant

sur le second et dernier rapport intérimaire commun concernant le programme pour le changement, qui avait été établi par le Gouvernement en consultation avec ses partenaires internationaux et approuvé par le Parlement.

26. La Commission s'est rendue en Sierra Leone du 15 au 20 février 2013 pour s'entretenir de son action future dans le pays avec les parties nationales et internationales intéressées. Elle compte informer le Conseil de sécurité de ses conclusions en mars 2013.

V. Principaux obstacles à la consolidation de la paix

A. Trafic de stupéfiants

27. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée a continué à diriger les activités de lutte contre le trafic de stupéfiants et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. En 2012, elle a mené 13 opérations de répression et enquêté sur 52 affaires, dont 17 affaires de trafic et de possession de drogues, 5 affaires de fraude, de criminalité financière et de blanchiment d'argent, 15 affaires de vol et de contrefaçon et une affaire de piraterie. Les moyens nationaux d'échange de renseignements essentiels avec d'autres pays, comme la Colombie, l'Espagne, la Guinée, le Libéria et le Royaume-Uni, ont été considérablement renforcés. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le BINUCSIL a continué de dispenser un encadrement, une formation en cours d'emploi et des conseils techniques à la Cellule.

B. Jeunesse

28. Dans une série de déclarations, le nouveau Gouvernement a réaffirmé sa volonté de lutter contre le chômage des jeunes et formulé plusieurs propositions, visant notamment l'acquisition de compétences et la formulation de programmes éducatifs adaptés aux besoins nationaux concernant l'emploi. Le PNUD a poursuivi ses activités programmatiques dans ce domaine au cours de la période considérée, dont un programme de stage pour jeunes diplômés ainsi que la création de services de conseils sur les carrières et l'emploi. Toutefois, pour faciliter les mesures gouvernementales envisagées, il faudra que le nombre des élèves des établissements préuniversitaires augmente et que la formation professionnelle soit renforcée; il faudra aussi combler les lacunes relatives aux capacités et aux institutions. L'application de ces propositions serait également favorisée par une plus grande coordination des parties chargées au niveau national des questions relatives à la jeunesse et une stratégie interdisciplinaire de formulation des politiques. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale fournissent actuellement une aide technique dans ce domaine. Les partenaires internationaux devront certes poursuivre leur assistance mais une solution devra être trouvée pour ce qui est des interventions à grande échelle qui ne peuvent être lancées que sur l'initiative du Gouvernement.

C. Corruption

29. La Commission nationale de lutte contre la corruption a poursuivi son travail d'éducation, de prévention et de répression. Le secrétariat de la stratégie nationale anticorruption a organisé le 15 novembre un atelier de validation visant à associer les services gouvernementaux à l'exercice de contrôle mené par des groupements de la société civile. En octobre, la Commission a recouvré auprès d'individus corrompus une somme totale de 2,06 milliards de leones (environ 4,2 millions de dollars des États-Unis) répartie en deux chèques qui ont été versés au Trésor public. Le 7 décembre, la Commission a annoncé que la Sierra Leone se classait au cent vingt-troisième rang parmi les 176 pays ayant fait l'objet de l'étude de Transparency International pour l'établissement de l'indice de perception de la corruption, alors qu'elle occupait le cent trente-quatrième rang en 2011. Elle a indiqué que le pays avait amélioré de 31 points sa performance et enregistré régulièrement des progrès. Les autres faits encourageants de la période comprennent les investigations et poursuites concernant des fonctionnaires corrompus qui ont été menées avec succès. Le 17 décembre, l'ancien Ministre de la santé a été reconnu coupable de plusieurs pratiques de corruption, dont l'abus de fonction et le non-respect des directives concernant les achats. Quatre fonctionnaires ont également été reconnus coupables de corruption tandis que 10 autres ont été mis en examen durant la même période. Le 29 janvier, le Gouvernement a annoncé que 10 hauts fonctionnaires du Ministère de la santé et de l'assainissement avaient été suspendus de leurs fonctions en attendant le résultat d'enquêtes sur des soupçons d'utilisation frauduleuse des fonds versés par l'Alliance GAVI un partenariat public-privé œuvrant pour l'immunisation des enfants des pays en développement. La Commission de lutte contre la corruption enquête actuellement sur un montant de 1 million de dollars fourni par l'Alliance GAVI qui n'aurait pas été correctement comptabilisé par le Ministère.

VI. Soutien aux activités menées par les institutions démocratiques

A. Commission électorale nationale

30. Dans le cadre des préparatifs des élections, la Commission électorale nationale a reçu un soutien du Fonds commun pour les élections du PNUD et de plusieurs partenaires bilatéraux. Le Gouvernement nigérian a fait don à la Commission de 24 véhicules pour améliorer ses capacités logistiques et débloqué un montant de 1 million de dollars au titre des activités électorales. Il a également déployé des informaticiens pour aider à préparer les élections. Le 13 décembre, le Gouvernement chinois a fait don à la Commission de 32 ordinateurs portables, 3 générateurs d'électricité, 18 motos et 3 fourgonnettes.

B. Commission d'enregistrement des partis politiques

31. Pendant la période considérée, la Commission d'enregistrement des partis politiques a veillé à ce que les partis politiques ne violent pas le code de conduite en vigueur depuis le 20 octobre 2006. Le Gouvernement a débloqué des fonds pour permettre à la Commission de recruter du personnel supplémentaire à cet effet. La Commission a tenu plusieurs réunions consultatives avec les partis politiques et

s'est efforcée de faciliter le règlement des différends survenus au sein des partis. Elle a aussi joué un rôle de premier plan dans le règlement du désaccord sur la question des frais d'inscription des candidats aux élections de 2012. En étroite collaboration avec le BINUCSIL, la Commission a continué d'encourager le déroulement d'élections pacifiques, notamment en intervenant auprès des partis politiques, ainsi que dans le cadre des activités menées par la All Political Parties Youth Association et la All Political Parties Women Association, pour permettre une compréhension commune du processus politique et l'adoption de mécanismes de règlement des conflits.

C. Commission indépendante des médias

32. Le 26 septembre 2012, la Commission indépendante des médias a suspendu pendant un mois pour publication de contenu indécent la licence de deux organes de presse, qui ont fait appel devant la Haute Cour. Le BINUCSIL a offert un soutien juridique à la Commission pour l'interprétation de son autorité réglementaire, le Parlement n'ayant pas encore adopté de nouvelle loi portant modification des attributions de la Commission. Forte des conseils techniques du BINUCSIL, la Commission a collaboré avec l'Association nationale des rédacteurs en chef pour amener les médias à exercer une certaine autodiscipline. Elle a facilité des ateliers de formation pour encourager une couverture satisfaisante des grandes questions politiques, économiques et sociales et a également mis sur pied un dispositif de surveillance des médias pour décourager tout discours haineux. Le 5 octobre 2012, le BINUCSIL a organisé, en coordination avec la Commission, une table ronde à laquelle ont participé des représentants de l'Association nationale des rédacteurs en chef, de la Société sierra-léonaise de radiodiffusion et d'autres organes de presse, et qui a été l'occasion de souligner à quel point il était fondamental que les médias jouent un rôle positif dans le processus électoral. Malgré ces efforts, la Commission doit encore renforcer ses capacités, notamment en recrutant des experts dans les domaines critiques, en forgeant un partenariat plus étroit avec les médias et en asseyant son autorité réglementaire grâce à l'adoption rapide des modifications apportées à la loi relative aux médias.

D. Société sierra-léonaise de radiodiffusion

33. Avec l'appui du BINUCSIL et du Fonds pour la consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, la Société a créé en septembre 2012 un Service des élections chargé de couvrir le processus électoral. Elle a déployé 80 professionnels supplémentaires sur l'ensemble du territoire. Si la couverture des activités électorales par la Société est apparue satisfaisante, le principal parti d'opposition, le SLPP, a estimé que le parti au pouvoir avait été indûment favorisé.

E. Parlement

34. L'ancien Parlement a clos ses travaux le 24 septembre 2012 en vue des élections du 17 novembre. Le nouveau Parlement a tenu sa séance inaugurale le 15 décembre 2012. Le PNUD a organisé une journée d'orientation sur les questions

de procédure parlementaire à l'intention des nouveaux élus, qui représentent 70 % des membres du Parlement.

F. Décentralisation

35. Le processus de décentralisation est bien avancé. Sur un total de 80 fonctions jusqu'ici assumées par les institutions centrales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, environ 56 ont été transférées aux conseils locaux. Le Gouvernement s'est aussi engagé à parachever le processus de décentralisation en examinant la loi de 2004 relative aux pouvoirs locaux et en fournissant une aide financière directe aux conseils locaux. Il a aussi indiqué que la nouvelle majorité APC entendait créer d'autres conseils locaux.

36. Le Secrétariat à la décentralisation du Gouvernement sierra-léonais a continué de prendre des mesures, avec l'aide du Programme pour la décentralisation des services financé par la Banque mondiale, pour favoriser la décentralisation et la délégation de pouvoir. Il a organisé des formations sur les garanties environnementales et sociales à l'intention d'un certain nombre de fonctionnaires du 10 au 13 octobre, à Bo (province du Sud), et fourni du matériel informatique. Des formations sur les procédures de suivi et d'évaluation ont aussi été dispensées à plus de 60 membres du personnel des conseils locaux, ainsi qu'au personnel des institutions étatiques, du 30 octobre au 3 novembre 2012. Dans le cadre des processus de mesure de l'efficacité des dispositifs de suivi, des initiatives ont été prises pendant la période considérée pour permettre aux populations locales d'évaluer les services offerts au moyen de feuilles de résultats.

VII. Droits de l'homme et état de droit

A. Commission sierra-léonaise des droits de l'homme

37. Le 26 septembre, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme a publié son rapport sur les allégations de violations des droits de l'homme de la part des forces de police lors des manifestations des travailleurs de l'industrie minière en juin 2012 à Bumbuna, dans le district de Tonkolili (province du Nord), contre leurs conditions de travail, qui se sont soldées par un mort et plusieurs blessés. Elle y conclut que la police a eu recours à la force de manière disproportionnée, en déplorant plusieurs cas de violence sexuelle et sexiste. La Commission a fait plusieurs recommandations, visant notamment à ce que soit créée sans plus tarder une commission indépendante chargée de recevoir les plaintes contre la police et elle a demandé à la police de présenter des excuses, ce que celle-ci a fait.

B. Présentation de rapports concernant l'application des instruments internationaux

38. Avec le concours du BINUCSIL, les Ministères des affaires étrangères et de la justice ont établi et présenté le rapport périodique initial de la Sierra Leone concernant l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR/C/SLE/1). Le deuxième rapport périodique concernant l'application de la Convention contre la torture a été soumis (CAT/C/SLE/2).

C. Personnes handicapées

39. Le BINUCSIL a aidé les organes d'administration des élections à s'assurer que les personnes handicapées puissent participer au processus politique dans le cadre de programmes de formation organisés à Bo et Makeni (province du Sud et province du Nord), les 10 et 13 octobre. Événement remarquable, un malvoyant a été nommé Ministre adjoint au sein du Ministère des affaires sociales, de l'égalité homme-femme et de l'enfance.

D. Coopération technique

40. Les 6 et 7 novembre, des ateliers de renforcement des capacités des effectifs en personnel ont été organisés par le BINUCSIL pour quatre conseils de districts de la province du Sud, dans le cadre de l'approche axée sur les droits de l'homme. Des plans d'action ont aussi été adoptés à la fin de ces formations. Le 6 novembre également, le BINUCSIL a tenu des ateliers de formation à l'intention de la société civile sur l'établissement de rapports parallèles, en particulier pour les organes conventionnels comme ceux du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture.

E. Problématique hommes-femmes

41. Lors des élections, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans le suivi du processus électoral dans le cadre de la Plateforme des femmes, en déployant plus de 300 observatrices sur l'ensemble du territoire. L'équipe de pays des Nations Unies, et au premier chef le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a aidé la Plateforme des femmes dans ces efforts. S'agissant de la participation politique des femmes, la Commission électorale nationale a confirmé que les électrices ont été très nombreuses à se rendre aux urnes (plus de 50 %) aux élections de 2012. Toutefois, les efforts déployés par la All Political Parties Women Association, avec l'appui de l'ONU et d'autres groupes de femmes, pour qu'au moins 30 % des sièges au Parlement soient occupés par des femmes, ont été vains. Le nombre de femmes parlementaires a même légèrement diminué par rapport à la précédente législature, passant de 16 à 15 femmes, 8 de l'APC et 7 du SLPP. Le Président Koroma a récemment réaffirmé sa volonté de promouvoir l'égalité des sexes et d'encourager la participation politique des femmes, notamment par l'adoption d'une législation instituant un quota de 30 % de femmes et dans le cadre du projet de révision de la Constitution.

42. En septembre 2012, le BINUCSIL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont débloqué des fonds pour financer l'ouverture de deux bureaux de renseignements au sein des tribunaux de première instance de Freetown et Kenema, qui donneront des conseils et des renseignements aux victimes de violence sexuelle et sexiste sur l'assistance juridique gratuite dont elles peuvent bénéficier. En octobre, le Ministère des affaires sociales, de l'égalité homme-femme et de l'enfance a lancé le Plan d'action national contre la violence sexiste et le Protocole national de saisie des cas de violence sexiste, qui ont permis d'améliorer la réponse du Gouvernement en la matière.

VIII. Coopération régionale

43. Pendant la période considérée, la Sierra Leone a continué de coopérer étroitement avec les pays voisins, tant dans le cadre d'initiatives indépendantes que dans le contexte de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano, pour tout un éventail de questions régionales. Les 11 et 12 décembre, le Président Koroma s'est rendu en Guinée et a rencontré le Président Alpha Condé. Dans le communiqué qu'ils ont publié après leur réunion, les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de voir le Nord du Mali libéré et ont exprimé leur soutien aux institutions de transition au Mali. Le BINUCSIL a également continué d'appuyer les initiatives prises par le secrétariat de l'Union pour promouvoir une meilleure compréhension entre les communautés frontalières, notamment dans le cadre de réunions des unités mixtes chargées d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance le long des frontières communes, avec la participation de représentants de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. Par ailleurs, le BINUCSIL a aidé l'Union à organiser à Freetown, le 11 septembre, une réunion des commissions électorales de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Sierra Leone pour qu'elles procèdent à un échange de données d'expérience et d'éléments d'information sur la prévention de la violence électorale.

IX. Mission d'évaluation technique interinstitutions en Sierra Leone

44. En application de la résolution 2065 (2012) du Conseil de sécurité, une mission d'évaluation technique interinstitutions des Nations Unies a été déployée en Sierra Leone du 14 au 25 janvier 2013. Dirigée par le Département des affaires politiques de l'ONU, elle se composait de représentants du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du PNUD et de l'ONUSIDA. La mission a évalué les progrès accomplis dans l'application du mandat du BINUCSIL et fait des propositions pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement. Elle a rencontré un large éventail d'interlocuteurs, dont le Président, les membres de son nouveau cabinet et des représentants des institutions nationales, des partis politiques, des organisations de la société civile, notamment des groupes de jeunes et de femmes, de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies en Sierra Leone. Elle s'est aussi rendue à Koidu (province de l'Est) pour y rencontrer les pouvoirs publics et les représentants locaux.

45. La mission a jugé que des progrès considérables avaient été accomplis en Sierra Leone. L'Organisation des Nations Unies a accompagné depuis 1998 les efforts de paix en Sierra Leone dans le cadre d'une série d'opérations autorisées par le Conseil de sécurité. À cet égard, le BINUCSIL est bien connu dans le pays, et les institutions étatiques, les acteurs de la vie politique et de la société civile et la population dans son ensemble le tiennent en haute estime et reconnaissent son impartialité.

46. La mission d'évaluation technique interinstitutions a vérifié le bon déroulement des élections récentes, de manière pacifique et dans la transparence. Les résultats en ont été largement acceptés, en dépit des objections soulevées par le principal parti d'opposition. Toutefois, ces élections sont venues de nouveau

souligner le clivage régional et ethnique, ainsi que la méfiance ambiante entre les deux principaux partis politiques (l'APC et le SLPP) et leurs militants. Il reste encore de nombreux défis à relever, notamment en ce qui concerne la consolidation et le renforcement des institutions démocratiques nationales; la promotion de la réconciliation et de la cohésion nationales et d'une culture de tolérance entre les acteurs politiques du pays; la lutte contre le chômage, en particulier le chômage des jeunes; l'amélioration de la gestion de l'exploitation des ressources naturelles et des industries extractives nationales, dont les minéraux; la lutte contre la corruption. Il faut aussi faire face aux problèmes frontaliers posés par la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de stupéfiants.

47. L'opération des Nations Unies en Sierra Leone est pleinement intégrée, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies travaillant main dans la main avec le Représentant exécutif du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Représentant résident pour appliquer la Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone (2009-2012) et la Vision commune des Nations Unies pour la transition (2013-2014). Ces plans conjoints de consolidation de la paix comprennent des modules de programme structurant le soutien apporté par l'ONU au Programme pour la prospérité (2013-2017).

48. La Sierra Leone est à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix (PBC) depuis le mois de juin 2006. La Commission a continué d'appeler l'attention sur les besoins du pays au sortir du conflit, de demander qu'il reçoive davantage d'assistance et de veiller à ce que la communauté internationale suive de près le processus de consolidation de la paix. Le soutien fourni par la Commission est axé sur trois domaines, à savoir la lutte contre le chômage des jeunes, la lutte contre le trafic de stupéfiants, et la bonne gouvernance et l'état de droit. La Commission a approuvé la Vision commune des Nations Unies et s'emploie à assurer la coordination des activités des partenaires internationaux sur le terrain.

A. Degré d'exécution du mandat

49. Sur la base des grands messages émanant des acteurs nationaux, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, la mission d'évaluation technique interinstitutions a vérifié que le degré d'exécution du mandat du BINUCSIL était satisfaisant, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1829 (2008), 1886 (2009), 1941 (2010), 2005 (2011) et 2065 (2012), ainsi qu'aux déclarations 2012/25, 2012/11 et 2011/4 du Président du Conseil de sécurité.

50. Dans le cadre de son mandat, le BINUCSIL a fourni assistance et soutien au Gouvernement sierra-léonais et à ses institutions dans les domaines suivants : a) prévention et efforts d'atténuation des conflits ainsi que promotion du dialogue; b) consolidation des réformes en matière de bonne gouvernance, l'accent étant mis sur les instruments de lutte contre la corruption; c) préparation et conduite des élections de 2012; d) priorités nationales en matière de consolidation de la paix et de développement, c'est-à-dire renforcement des capacités des institutions nationales dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité, des droits de l'homme et de l'état de droit, promotion de la bonne gouvernance et de la définition des responsabilités, promotion de l'égalité des sexes et de l'équité sociale, meilleure protection des droits de l'homme, autonomisation des jeunes et lutte contre la

criminalité transnationale organisée; e) promotion des droits de l'homme, des institutions démocratiques et de l'état de droit; f) lutte contre les menaces transfrontières potentielles; g) conception d'initiatives visant à protéger les jeunes, les femmes et les enfants et à assurer leur bien-être; h) promotion d'une culture de paix et du dialogue, notamment par l'institution d'une radio publique indépendante et efficace; i) collaboration avec les partenaires bilatéraux et internationaux, ainsi qu'avec les autorités nationales, dans le cadre de la formulation du Programme pour la prospérité et de l'adoption, par la communauté internationale, de mesures intégrées pour en assurer le succès; et j) appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

51. La plupart des tâches résiduelles relevant du BINUCSIL peuvent être progressivement confiées à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement, aux institutions nationales, aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et internationaux au cours des prochains mois. Un dialogue a d'ores et déjà été engagé entre le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies en vue du transfert de ces fonctions. Sous réserve de financement, l'équipe de pays des Nations Unies est prête à assumer les tâches résiduelles du BINUCSIL, notamment en ce qui concerne l'amélioration des capacités nationales de prévention et de gestion des conflits et de relèvement, ainsi que de gouvernance démocratique; l'offre d'un soutien aux institutions nationales, y compris les médias et les acteurs non étatiques; la lutte contre la corruption; la lutte contre le chômage des jeunes; la gestion de l'exploitation des ressources naturelles/industries extractives; l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes; et l'offre d'une assistance technique pour promouvoir l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

B. Tâches résiduelles

1. Prévention des conflits, médiation et soutien aux institutions démocratiques

52. Malgré les progrès accomplis par le BINUCSIL, le Gouvernement a toujours besoin d'aide pour ce qui est de la prévention des conflits, de la médiation et des institutions démocratiques. Les tâches les plus pressantes ont trait à l'apaisement du climat politique après les élections. L'action menée par le BINUCSIL pour prévenir les crises et organiser une médiation afin de régler d'éventuels différends s'avérera cruciale à cet égard.

53. Le Gouvernement sierra-léonais s'est fixé pour objectif prioritaire de mener à bien le processus de révision de la Constitution d'ici à 2014, comme recommandé par la Commission Vérité et réconciliation. Si la gouvernance est avant tout de son ressort, le Gouvernement a toujours besoin d'aide, tout comme les institutions compétentes, pour faciliter le processus de révision de la Constitution et parvenir à un consensus, en mettant l'accent sur les activités de plaidoyer politique et en encourageant de vastes consultations.

54. C'est sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général, notamment en sa qualité de Coordonnateur résident, que ces tâches résiduelles peuvent être le plus efficacement menées à bien. Il s'agira notamment de continuer d'encourager la coordination des interventions politiques et des activités de plaidoyer de la part de la communauté internationale pour veiller à ce que le Programme de prospérité reçoive un soutien cohérent sur le plan international. Le

Représentant exécutif/Coordonnateur résident devrait aussi continuer de coopérer avec les partenaires bilatéraux et internationaux, ainsi que les autorités nationales, pour la formulation du Programme pour la prospérité et la coordination de l'action intégrée menée par la communauté internationale pour en assurer le succès.

55. À en croire les diverses institutions que la mission d'évaluation technique interinstitutions a rencontrées, notamment la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission électorale nationale, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme, la Commission nationale pour la démocratie, la Société sierra-léonaise de radiodiffusion et la Commission indépendante des médias, les institutions nationales doivent encore être renforcées pour être viables.

2. Réforme du secteur de la sécurité et menaces transfrontières

56. Si des progrès considérables ont été accomplis dans le processus de réforme et la restructuration d'ensemble du secteur de la sécurité en Sierra Leone, la mission d'évaluation technique interinstitutions a conclu qu'il restait encore des défis à relever dans les domaines critiques de la gouvernance, du commandement et du contrôle, de la définition des responsabilités/supervision et de la coordination, exigeant un engagement continu sur les plans stratégique et politique. Le BINUCSIL doit donc continuer d'aider les acteurs institutionnels à adopter une approche démocratique et transparente qui réponde aux besoins de la population. L'Organisation des Nations Unies doit aussi rester impliquée dans les initiatives ayant trait au secteur de la sécurité, comme les plans actuels visant à réorganiser l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction, dirigée par le Royaume-Uni, en Équipe consultative internationale sur la sécurité. Les mesures prises pour remédier aux problèmes transfrontières, tout en renforçant les mécanismes de coordination existants comme la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, seront aussi d'une importance critique dans la mesure où la capacité institutionnelle globale du pays reste limitée.

57. Conformément au mandat qui lui a été confié, le BINUCSIL a joué un rôle important en aidant le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants. Des progrès considérables ont été accomplis, venant renforcer la capacité des institutions nationales dans les domaines de la sécurité interne et de la justice pénale. Si les premières mesures de consolidation ont été prises, il reste des lacunes qui peuvent hypothéquer les progrès accomplis à ce jour si l'on n'y remédie pas. Le renforcement de la planification et de la coordination stratégiques dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sera donc d'une importance critique, en particulier pour ce qui est de favoriser des synergies entre les institutions chargées du maintien de l'ordre.

3. Droits de l'homme et égalité des sexes

58. Le BINUCSIL a fourni son expertise technique, donné des conseils et mené des activités de plaidoyer pour renforcer la capacité de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme; appuyé l'adoption d'importantes législations concernant les droits de l'homme et la mise en place de mécanismes afin de renforcer le cadre national de protection des droits de l'homme; aidé le Gouvernement sierra-léonais à s'acquitter de ses obligations en matière d'établissement de rapports; et coordonné les contributions d'autres partenaires pour

rationaliser et améliorer le soutien apporté au Gouvernement. Ainsi, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme respecte désormais les « Principes de Paris » et a obtenu une accréditation internationale, avec la note « A », du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Toutefois les responsables gouvernementaux et les organisations de la société civile ont insisté sur l'importance du soutien continu du BINUCSIL aux fins du renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de l'état de droit. Les interlocuteurs nationaux ont aussi fait valoir que la question des droits de l'homme devait être dûment prise en compte dans les processus politiques envisagés, comme la révision de la Constitution, qui risquaient d'être sensibles d'un point de vue politique.

4. Vue d'ensemble des tâches résiduelles

59. S'il est vrai que l'essentiel des tâches résiduelles du BINUCSIL peuvent être transférées à l'Équipe de pays des Nations Unies ou aux partenaires bilatéraux, c'est par une présence politique de l'ONU sur le terrain que pourra être exécuté au mieux le cœur de son mandat, à savoir l'offre de bons offices, la promotion du dialogue politique et la médiation, ainsi que la facilitation de la révision de la Constitution. À cet égard, la mission d'évaluation technique a identifié les principaux critères qui permettront de déterminer l'achèvement du mandat du BINUCSIL et d'assurer une transition efficace : a) conclusion d'un accord sur un projet de constitution grâce au lancement et à la facilitation du dialogue politique; b) mise en place de mécanismes efficaces de surveillance et de définition des responsabilités et rationalisation des capacités de coordination, de commandement et de contrôle de la police sierra-léonaise; c) achèvement de la quatrième et dernière phase de la mise en place de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en Sierra Leone; et d) renforcement de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme.

60. Par ailleurs, la Vision commune des Nations Unies pour la transition (2013-2014) comprend sept modules de programme qui constitueront la contribution de l'ONU au Programme pour la prospérité. Pendant la période de transition, le BINUCSIL appuiera les modules de programme, les activités visant à améliorer l'efficacité de l'aide et les opérations menées dans le cadre de la Vision commune dans les domaines de la bonne gouvernance; de l'égalité des sexes et des droits de l'homme; de l'intégration des activités des organismes des Nations Unies et de la cohérence de l'action de la communauté internationale.

C. Dispositions transitoires, calendrier et liquidation

61. Pour faire fond sur les succès qu'il a remportés et veiller à ce que le passage de témoin se fasse en douceur, le BINUCSIL transférera les tâches résiduelles à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires bilatéraux et internationaux et au Gouvernement sierra-léonais dans le cadre d'une transition structurée. À cet égard, à compter du 1^{er} avril 2013, le BINUCSIL verra une diminution du nombre d'activités qui lui seront confiées jusqu'à la fin de son mandat. En prévision du recentrage et de la simplification de son mandat, le BINUCSIL devrait formuler, d'ici à la fin du mois de mars 2013, des propositions en vue de son retrait, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, concernant notamment les préparatifs relatifs au départ du personnel, le transfert des archives au Siège de

l'ONU et la liquidation des avoirs. Le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies prépareront aussi d'ici à la fin du mois de mars 2013 un calendrier assorti de points de référence pour la transition concernant toutes les autres tâches, avec notamment des estimations relatives aux dispositifs programmatiques et opérationnels et aux ressources nécessaires pour renforcer les fonctions du Coordonnateur résident.

62. Il est indispensable de mobiliser dès que possible les ressources nécessaires pour que l'équipe de pays des Nations Unies soit à même d'absorber les tâches résiduelles du BINUCSIL. Si l'on veut maintenir l'assistance fournie à son niveau actuel et faire comprendre les défis inhérents à la période de transition, il faut encourager la Commission de consolidation de la paix à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des donateurs. Les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix seront aussi d'une importance critique pour aider les institutions nationales et les acteurs non étatiques, renforcer les médias, recenser les lacunes existantes dans les capacités nationales et permettre à l'Organisation des Nations Unies de formuler une stratégie pour améliorer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies dans le secteur de la sécurité et en matière de prévention des conflits et de lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et la corruption, ainsi que pour accroître les capacités de l'ONU dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

63. Il est essentiel pour le succès de la transition de veiller à ce que le départ du BINUCSIL de Sierra Leone soit perçu de manière positive. À cet égard, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies mettront au point une stratégie d'information à l'échelle du système en soulignant que les organismes des Nations Unies resteront présents en Sierra Leone même après la fin de la mission.

D. Soutien pendant la période de transition et au-delà

64. Les organismes des Nations Unies devront continuer d'appliquer la Vision en 2013 et 2014. Entre-temps, la conception d'un véritable plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doit être lancée dès que possible pour qu'il puisse être appliqué en 2015. Le retrait du BINUCSIL ne doit pas servir de prétexte à une réduction des flux d'aide à destination de la Sierra Leone et il est indispensable que les donateurs lui apportent un soutien accru. Le PNUD, l'ONUDC et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devront animer les efforts de mobilisation des ressources nécessaires dès que possible pour permettre à l'équipe de pays des Nations Unies d'absorber les tâches résiduelles du BINUCSIL.

65. Il est essentiel de mettre à la disposition du personnel de l'ONU des installations médicales adéquates, en particulier dans les zones où les moyens médicaux sont rares. Le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies gèrent des installations médicales communes qui desservent plus de 3 000 personnes, notamment le personnel des missions diplomatiques à Freetown. Un accord de partage des coûts afférents aux installations médicales communes et aux traitements de ses 10 membres du personnel doit être conclu au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies pour déterminer la manière dont ces installations peuvent être financées de manière durable avant le troisième trimestre de 2013.

66. Créés en 2009, les bureaux extérieurs communs des Nations Unies jouent un rôle critique en aidant les autorités locales à régler les différends qui peuvent miner

la paix et la stabilité dans les régions, en particulier dans les zones sensibles où des conflits risquent d'éclater. Ces bureaux extérieurs desservent tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et chaque bureau régional est géré par un partenaire, les frais étant partagés. La question des bureaux extérieurs devra être pleinement prise en compte alors que le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies entrent dans la phase de transition, étant donné que leur survie dépendra des fonds disponibles.

67. À la fin du mandat du BINUCSIL, il faudra veiller à assurer une transition en douceur, si possible sans discontinuité, tandis que le Coordonnateur résident reprendra la tête des opérations en remplacement du Représentant exécutif du Secrétaire général. Le bureau du Coordonnateur résident doit être doté en effectifs suffisants pour s'acquitter des tâches prévues dans les domaines de l'analyse des politiques, de la planification stratégique, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'information. Un conseiller pour la paix et le développement doit être déployé d'urgence pendant la phase de transition du BINUCSIL. S'agissant des droits de l'homme, le Haut-Commissariat et les autres organismes compétents examineront les modalités possibles de l'action de l'ONU en faveur des droits de l'homme en Sierra Leone à la fin de la période de transition, notamment la création d'un bureau de pays ou le déploiement d'un conseiller des droits de l'homme au sein de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Coordonnateur résident verrait ses activités complétées par l'appui politique fourni par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en particulier en matière de bons offices.

X. Observations et recommandations

68. Depuis 2002, la Sierra Leone a accompli des progrès remarquables avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ses 15 années d'activité dans ce pays, l'Organisation des Nations Unies a aidé le Gouvernement, les organisations de la société civile et les institutions et organisations nationales pour la mise en œuvre des accords de paix, la tenue de trois élections libres, régulières et crédibles, le relèvement national, la transition vers l'exécution d'un programme plus global de consolidation de la paix, la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, et le renforcement des capacités des institutions nationales. Toutes ces réalisations n'ont été possibles que grâce à l'étroite collaboration entre les gouvernements sierra-léonais successifs, le peuple sierra-léonais et l'ONU, ainsi qu'à l'engagement constant des partenaires internationaux.

69. Les récentes élections ont démontré la transformation démocratique de plus en plus profonde qui continue de s'opérer dans le pays grâce au ferme engagement du peuple sierra-léonais, des gouvernements successifs et des institutions sierra-léonaises, avec l'appui des partenaires bilatéraux et internationaux. Je félicite les institutions sierra-léonaises, en particulier la Commission électorale nationale, la police sierra-léonaise et la Commission d'enregistrement des partis politiques pour le rôle prépondérant qu'elles ont joué dans le processus électoral.

70. L'économie sierra-léonaise a continué de marquer des progrès; toutefois, il reste difficile d'assurer un niveau de vie adéquat à la grande majorité de la population, de vaincre la pauvreté et de donner un emploi aux jeunes. Si l'on s'attend à une augmentation des recettes provenant des industries extractives au cours des années à venir, la mise en œuvre du Programme pour la prospérité

continuera de nécessiter l'appui des partenaires internationaux de la Sierra Leone. Il reste essentiel de continuer à renforcer la confiance des citoyens, de réaliser les objectifs nationaux de développement et de poursuivre l'action de lutte contre la corruption. Je salue la Commission de lutte contre la corruption pour sa stratégie d'attaque du phénomène sur plusieurs fronts et je l'encourage à continuer sur sa lancée et à poursuivre les efforts accomplis.

71. S'il faut se féliciter du succès de la tenue des élections, l'expérience a tout de même mis en évidence le clivage régional et ethnique que connaît le pays et la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir la cohésion nationale. J'engage instamment les responsables politiques sierra-léonais à s'entendre, dans l'intérêt national, pour tirer parti des valeurs communes propres à promouvoir l'unité nationale. À cet égard, je me félicite de l'initiative du Président Koroma concernant la révision de la Constitution de 1991, qui permettra notamment d'examiner les moyens de promouvoir un sens plus élevé de la cohésion nationale. Je me félicite également des suggestions que le Gouvernement et les autorités nationales ont formulées au sujet d'un examen des aspects des opérations électorales visant à assurer l'instauration d'un système de gouvernance plus ouvert à tous.

72. La révision de la Constitution donnera l'occasion de renforcer les mécanismes de gouvernance en Sierra Leone tout en raffermissant l'indépendance des institutions démocratiques nationales. À cet égard, l'adoption rapide du projet de loi relatif à la réforme de la Commission d'enregistrement des partis politiques permettra d'assurer une meilleure réglementation des partis. Je préconise la création d'une commission indépendante chargée de recevoir les plaintes déposées contre la police, ainsi que l'établissement d'un code révisé de pratique des médias, ce qui permettra de renforcer la démocratisation.

73. Dans le cadre du projet de révision de la Constitution, je me réjouis de l'engagement qu'a pris le Président Koroma de veiller à ce que le projet de loi sur l'égalité des sexes soit adopté et que les amendements nécessaires soient envisagés pour promouvoir les droits des femmes et accroître leur participation à la vie politique. La société civile restant une composante essentielle de la démocratie, les efforts visant à la renforcer doivent se poursuivre.

74. Malgré les signes de progrès réels accomplis dans le pays, il reste encore des problèmes épineux à régler, qui concernent notamment le renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité, la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants, et le projet de révision de la Constitution. L'appui nécessaire pour régler ces problèmes passe par une reconfiguration du mandat du BINUCSIL.

75. Il importe de veiller à ce que l'équipe de pays des Nations Unies dispose de ressources suffisantes, notamment de capacités logistiques, pour entreprendre des activités et programmes additionnels pendant la période de transition du BINUCSIL et après le démantèlement de celui-ci. Le maintien de la présence sur le terrain nécessitera également des fonds. En outre, une fois le BINUCSIL parti, le bureau du Coordonnateur résident devra être renforcé en ressources humaines et financières pour l'exécution des activités de suivi. De ce fait, j'ai demandé aux entités du système des Nations Unies, en particulier au PNUD, à l'ONUDC et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de conduire les efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires aussitôt que possible pour permettre à l'équipe de pays des Nations Unies d'absorber les tâches résiduelles du BINUCSIL. J'encourage

également la Commission de consolidation de la paix à aider à entretenir l'appui de la communauté internationale à la Sierra Leone et à participer à l'action de mobilisation des ressources, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, en vue de combler en partie le déficit sur la base d'un partage des coûts. J'engage également tous les partenaires internationaux à concourir au renforcement des capacités des institutions démocratiques de la Sierra Leone et à financer la mise en œuvre du Programme pour la prospérité.

76. Compte tenu des conclusions de l'examen effectué par la mission d'évaluation technique, je recommande que le mandat du BINUCSIL soit prorogé pour une période de 12 à 18 mois. Cette période est cruciale car elle permettra au Bureau de consolider les gains réalisés jusqu'à présent en réalignant son mandat sur les trois domaines critiques restants, à savoir : a) les bons offices; b) l'appui au secteur de la sécurité; c) le renforcement des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme. Elle est également cruciale car elle permettra de faire en sorte que le transfert des tâches résiduelles de la mission à l'équipe de pays des Nations Unies se fasse sans heurt et que celle-ci dispose de ressources suffisantes.

77. J'entends suivre de près l'évolution de la situation en Sierra Leone et procéder aux ajustements nécessaires pour la transition du BINUCSIL et la présence de l'équipe de pays des Nations Unies qui lui succédera, à mesure que seront atteints les repères définis aux paragraphes 52 à 63 ci-dessus.

78. Pour conclure, je tiens à féliciter le Président Koroma et son nouveau gouvernement pour les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix en Sierra Leone. Je tiens également à remercier le Gouvernement et le peuple sierra-léonais pour la coopération qu'ils n'ont cessé d'apporter à l'Organisation des Nations Unies. Je suis reconnaissant aux partenaires de développement internationaux d'avoir généreusement appuyé le processus de consolidation de la paix dans le pays. Je remercie mon Représentant exécutif, M. Jens Toyberg-Frandzen, et le personnel du BINUCSIL, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux qui ont continué de collaborer avec le BINUCSIL dans l'exécution de son mandat.
